

**Avis de demandes de dérogation mineure au
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 17 août 2026 à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au *Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme* suivantes :

1. Permettre au 2211, boulevard Roland-Therrien, une superficie maximale d'affichage des enseignes rattachées au bâtiment de 61,76 mètres carrés, au lieu de 24 mètres carrés.
2. Permettre au 2666, boulevard Marie-Victorin, une clôture d'une hauteur maximale de 2,5 mètres dans toutes les cours, au lieu 1,2 mètre en cour avant et de 2 mètres en cours latérales et arrière.
3. Permettre au 192, rue Cuvillier Est, la plantation d'un arbre à petit et à faible déploiement en marge avant, au lieu d'un arbre à grand déploiement.
4. Permettre au 310, boulevard Jacques-Cartier, l'installation d'une porte d'accès piéton supplémentaire sur la façade avant du bâtiment.
5. Permettre aux 550-560 boulevard Roland-Therrien :
 - une marge avant maximale sur le boulevard Roland-Therrien de 26,98 mètres, au lieu de 8 mètres;
 - l'aménagement d'un maximum de 6 cases de stationnement situées directement devant la façade du bâtiment principal, au lieu d'aucune;
 - une porte d'accès véhiculaire située à une distance maximale de 16,50 mètres de la limite de terrain, au lieu de 8 mètres.
6. Permettre au 2030, rue Brébeuf :
 - l'absence de fenestration sur la façade située sur la rue Brébeuf, au lieu d'un minimum de 25 % de verre transparent;
 - l'absence de fenestration sur la façade située sur la rue Daniel, au lieu d'un minimum de 25 % de verre transparent;
 - la présence de 3 entrées charretières le long de la rue Daniel, au lieu d'un maximum de 2 entrées charretières;
 - la présence d'un minimum de 47 arbres, au lieu de 60 arbres;
 - la présence d'un minimum de 5 arbres le long de la rue Daniel, au lieu de 14 arbres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 27 juillet 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière